

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur André  
GUENEGAN**

**N° 1 DRH 14.8**

*Ordre de passage : n°37*

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014 (accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois (DRH)**

**Compte tenu de l'absence d'inscriptions dans le cours de basse, il convient de supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique (basse).**

Un poste de professeur en charge de l'enseignement de la basse, a été créé au conservatoire de musique et d'art dramatique par le conseil municipal du 4 octobre 2013. Après une année scolaire, force est de constater que l'offre de cours en basse du CMAD n'a pas rencontré une véritable demande du public. Il est donc proposé de supprimer le poste de professeur de basse.

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis émis par le comité technique paritaire du 29 septembre 2014 ;

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois comme suit :

***Suppression d'emplois permanents***

<b>EMPLOIS</b>	<b>SERVICES</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 professeur d'enseignement artistique	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	Suppression d'un emploi créé lors du conseil municipal du 4 octobre 2013

Le maire,  
Ludovic JOLIVET